



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commissariats

Question écrite n° 7616

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le problème des moyens matériels des commissariats de police. A l'heure où la délinquance s'accroît de manière inquiétante, de nombreux policiers travaillent aujourd'hui avec des moyens matériels malheureusement souvent obsolètes ou non adaptés. Il devient urgent, alors que la sécurité est une des préoccupations majeures des Français, que les commissariats soient équipés de matériels modernes, notamment informatique. Il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour équiper au plus vite les commissariats de police en matériel moderne.

Texte de la réponse

La politique d'informatisation des services de police s'articule autour des deux axes principaux suivants : le développement et la généralisation de projets d'ampleur nationale destinés à bénéficier à tous les services (fichiers de police opérationnelle, système de traitement de l'information criminelle, refonte du réseau de communication, système informatique de gestion des personnels, des matériels et des finances...) ; la mise en disposition des services, des moyens informatiques appropriés permettant la mise en réseau, le câblage des sites et l'établissement de mécanismes de sécurisation. Compte tenu des ressources budgétaires affectées aux programmes informatiques au cours de ces dernières années, il a été décidé de poursuivre la mise en oeuvre des projets en cours en prévoyant une dotation minimale d'équipement dans le cadre des crédits d'administration centrale (environ 1 000 postes/an), les responsables locaux ayant la possibilité d'acquérir des postes de travail complémentaires sur leurs crédits de fonctionnement. Dans ce contexte, l'état du parc recensé en avril 1997 s'établissait à plus de 33 000 postes de travail, soit un ratio de 1 pour 4 fonctionnaires de la police nationale. Il apparaît ainsi que, au-delà des disparités pouvant être constatées localement les responsables territoriaux ont pris conscience de l'apport de ces outils, la moitié du parc ayant été financée sur les crédits déconcentrés. L'objectif des 40 000 voire 45 000 postes de travail devrait être atteint d'ici à 1999, date à laquelle l'ensemble des services devraient être en mesure d'accéder à la base nationale du système de traitement de l'information criminelle (STIC). La même année, devraient être effectives la diffusion généralisée de l'application de rédaction des procédures et la mise en oeuvre du réseau de communication CHEOPS (Circulation hiérarchisée des enregistrements opérationnels de police) qui, à partir d'un poste de travail banalisé, permettra aux fonctionnaires de la police nationale à la fois d'effectuer des opérations à caractère bureautique, de gérer des fichiers locaux et d'accéder à l'ensemble des applications nationales (fichiers de police opérationnelle ou fichiers à caractère réglementaire).

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7616

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur
Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4603

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 929